



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS**

Chambre d'agriculture

INFOS

Bulletin trimestriel de la Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais

PRINTEMPS 2012 - N°5



Territoires

L'eau, une ressource à protéger

p. 2-3



p.4 & 5

La Chambre d'agriculture,
proche de vous



p.6

Une agriculture au
service de l'emploi



p.7

Le grand "DEPHY" de 55
exploitations régionales



p.8

La communication : un
vaste champs d'actions

L'EAU, UNE RESSOURCE À PROTÉGER



Toute activité humaine peut entraîner des pollutions de la ressource en eau. Les pratiques agricoles ne dérogent pas à cette règle. Ajoutées aux exigences de la société, les directives européennes accentuent les contraintes environnementales dans l'exercice des activités agricoles. La Chambre d'agriculture conseille les agriculteurs dans l'évolution de pratiques compatibles avec la protection de l'eau.

Les ORQUE sont des opérations lancées sur des territoires où la collectivité examine toutes les pressions sur la qualité de l'eau pour préserver ses ressources en eau potable. Initiées par l'Agence de l'Eau, les ORQUE sont portées par les collectivités qui définissent, en concertation, un plan d'actions à destination des agriculteurs, des industriels, des particuliers, de l'assainissement... Les agriculteurs qui cultivent des parcelles sur ces territoires sont prioritaires pour les aides des PVE, PEA.

Dans le Nord-Pas de Calais, les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) concernent les territoires suivants en 2012 :

- Bassin versant de St Aubin / Sars Poteries (59)
- Nord Audomarois (62)
- Lille Sud (59/62)
- Escrebieux (59/62)
- Bassin versant de l'Yser (59)
- Bassin d'Airon St Vaast (62)
- Etaples - Lefaux (62)
- Calais - Guines (62)
- Scarpe Aval (59)
- Sud Avesnois (59)
- Arras Méaulens (62)
- Inchy Troisvilles (59)
- Neuville Solesmes (59)
- Doullens (62/80)
- Doudeauville/Samer/Tingry (62)
- Nielles les Bléquin (62)

ZOOM

Le PEA, un dispositif unique en France dans la protection de la qualité de l'eau

Spécifique au bassin Artois Picardie, le Programme Eau et Agriculture (PEA) est un dispositif d'aides agricoles unique en France pour protéger la qualité de l'eau. Porté et financé par l'Agence de l'Eau, il a été élaboré en partenariat avec les DRAAF Nord - Pas de Calais - Picardie, les DREAL et les Chambres d'agriculture du bassin. Il a été notifié par la Commission Européenne en juillet 2010, pour la période 2010 - 2012, avec un objectif clair : améliorer la qualité de l'eau sur le bassin. Ce dispositif ouvert uniquement aux agriculteurs exploitant sur les zones à enjeu eau potable s'articule autour de 3 axes :

- 1- Développer la protection intégrée en blé
- 2- Diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires par l'emploi de techniques alternatives (binage, désherbinage,...) sur maïs, betteraves et légumes
- 3- Réimplanter des surfaces en herbe

Une digue au beau milieu d'un champ de la Vallée de la Ternoise : le paysage est étonnant dans cette commune de Rollancourt. Il y a quelques mois encore, les inondations de boues traversaient des hectares de prairies. A quelques kilomètres, la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais a aménagé des haies dans le village d'Incourt. La haie permet de protéger le gibier. Mais l'intérêt est son impact sur l'infiltration de l'eau et le paysage. Bandes enherbées, fascines, diguettes, haies, talus ou encore plantations : les ouvrages mis en place pour lutter contre l'érosion des sols sont multiples et permettent de concilier activité agricole et préservation de l'environnement. La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans les choix et positionnements de ces ouvrages. Elle privilégie l'hydraulique légère qui freine, piège et accompagne les écoulements.

Un fort engagement environnemental

PVE, PPE, MAEt, PEA : les sigles ne manquent pas pour évoquer les mesures contractuelles mises en place afin

d'accompagner les agriculteurs dans leurs efforts environnementaux. Pour faire en sorte que les réglementations soient efficaces et applicables, la Chambre d'agriculture travaille en concertation avec les administrations, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau. "Nous expliquons ces réglementations aux agriculteurs pour que leurs pratiques soient compatibles avec les exigences environnementales", précise Bruno Roussel*. La loi Grenelle a ainsi défini 6 captages prioritaires en Nord-Pas de Calais pour lesquels un plan d'action volontaire est suivi : les agriculteurs disposent d'outils financiers tels que le PEA ou le PVE pour mettre en place des projets. Leur implication est indispensable pour éviter que les programmes d'actions deviennent réglementaires par la suite.

Préserver les Zones Humides

Huit territoires du bassin Artois Picardie sont pressentis dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau pour ouvrir le champ des investigations sur des mesures adaptées à l'entretien des zones humides. L'objectif est d'étudier ce qui peut être fait pour le maintien de l'agriculture

en zone humide. "La priorité de la Chambre d'agriculture est d'entendre les problématiques rencontrées en zones humides pour proposer des solutions adaptées", souligne Bruno Roussel.

En Nord-Pas de Calais, les prairies de l'Avesnois, la basse vallée de la Scarpe, la basse vallée de la Slack, le marais audomarois, les boucles de la Lys et le val de Lys sont parmi les territoires pilotes. Dans la vallée de la Scarpe, les zones humides ont fortement diminué. Pourtant, elles présentent un intérêt pour l'épuration de l'eau et servent de réservoir en périodes de sécheresse. Ces zones humides font donc aujourd'hui l'objet de zonages de protection dans le cadre des documents de planification (SDAGE et SAGE). De nombreuses prairies entrent dans ces zonages et l'enjeu est de maintenir compatibles leur rôle environnemental et une activité agricole rentable. "Lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe Aval, les agriculteurs ont apporté leur connaissance du terrain pour aider à l'élaboration de ces cartographies". Bruno Roussel conclut : "Pour la Chambre d'agriculture, le meilleur entretien reste l'activité agricole, notamment l'élevage ou encore le maraîchage".



*Bruno ROUSSEL, co-président de la Commission agriculture durable - environnement
Contact: 03 28 54 00 43

Glossaire :
PVE : Plan Végétal Environnement
PPE : Plan de Performance Energétique
MAEt : Mesures Agri-Environnementales Territorialisées
PEA : Programme Eau et Agriculture

ZOOM

Le PVE, un dispositif d'aide aux investissements à vocation environnementale

Le Plan Végétal Environnement (PVE) a pour objectif d'attribuer des aides aux agriculteurs pour des investissements liés à la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, les fertilisants, la lutte contre l'érosion, le maintien de la biodiversité et les économies d'eau et d'énergie dans les serres. Le premier appel à projet a été clos le 15 mars, dans la région Nord - Pas de Calais. 2013 sera la dernière année d'engagement dans le cadre de la PAC actuelle. Ce dispositif est financé par l'Etat (avec des contreparties des fonds européens Feader), l'Agence de l'Eau, et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais dans le cadre de sa politique de modernisation des exploitations agricoles.

A SAVOIR

EVPP : prochaine collecte les 9/10 mai 2012

Comme chaque année, les EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) seront collectés gratuitement sur les sites des coopératives et négoce participant à la filière ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des déchets agricoles). Les consignes restent inchangées : emballages vides, rincés, égouttés, sans bouchons, dans des sachets pour les plus petits (jusqu'à 25 litres) ; emballages propres et rebouchés pour les plus gros qui seront mis sur palettes ; une sachet à part pour les emballages souples (papiers, cartons) avec lesquels peuvent être placés les bouchons des emballages plastiques. Les EVPHEL (Emballages Vides des Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier) sont également collectés les 9 et 10 mai. Les éleveurs sont invités à se renseigner auprès de leur laiterie, la plupart collectant désormais les emballages vides lors de la livraison des bidons pleins.

La carte des sites de collecte participant à l'opération sera consultable sur Internet : www.agriculture-npdc.fr.



Propos de Jean-Bernard BAYARD, Président de la Chambre d'agriculture de région du Nord- LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, PROCHE DE VOUS



Le rôle de la Chambre d'agriculture est, selon la loi qui organise ses missions, de représenter les intérêts agricoles de sa circonscription et de contribuer à l'évolution de l'activité agricole, sur le plan technique, économique, environnemental et, domaine qui requiert de plus en plus de compétence, l'approche sociétale. Rencontre avec Jean-Bernard Bayard, Président de la Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais.

Pour s'inscrire dans le contexte nouveau, notamment pour tenir compte de l'évolution de la population active agricole, de la spécialisation des questions traitées, il fallait que les Chambres d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais réfléchissent à leur propre capacité d'adaptation aux conditions nouvelles de l'agriculture des années à venir.

"La Révision Généralisée des Politiques Publiques, qui réorganise les services de l'État, place désormais nos principaux interlocuteurs de l'Administration au niveau de la Région, la DRAAF, la DREAL, estime Jean-Bernard Bayard. Notre économie agricole régionale, de son côté, n'est pas restée sans évolution significative. En effet, nombre d'organisations professionnelles ont maintenant une compétence qui couvre les deux départements". Chacun les reconnaîtra. La situation de la pyramide des âges des agents de la Chambre d'agriculture a été le déclencheur d'une réflexion plus politique et professionnelle qui a abouti à la constitution de la Chambre d'agriculture de région. En avance sur cette évolution, le Nord-Pas de Calais est la seule région à avoir atteint

ce stade dans l'intégration, alors que pour l'essentiel les compagnies consulaires agricoles des autres départements réfléchissent à la seule mutualisation de leurs moyens.

La volonté des membres de nos Chambres d'agriculture, innovante, a été confrontée à des difficultés administratives inattendues, compliquée à traduire dans les faits, la loi ne prévoyant pas cette situation. Un décret en date du 23 décembre 2010 réglait la phase juridique, en créant la Chambre d'agriculture de région et en lui attribuant les compétences des chambres départementales et de la chambre régionale d'agriculture.

La Chambre d'agriculture, une structure moderne

Les Chambres d'agriculture sont des Établissements publics, puisque c'est la loi qui les a créées, réglant leur mode d'élection, leur composition, leur fonctionnement et les aspects financiers, mais ce sont aussi des Organisations Professionnelles. En conformité avec le principe même des élections, les orientations de la Chambre d'agriculture sont, par conséquent, empreintes d'un fait majoritaire, avec possibilités pour tous les élus de contribuer par leurs apports à leur définition, à l'instar des collectivités locales, territoriales,...

Le Président Bayard souligne ainsi : "La loi lui confère pour mission de représenter les intérêts agricoles. La forte participation des ressortissants de la Chambre d'agriculture aux élections conforte le Président et les membres de la Chambre d'agriculture dans leurs relations avec les représentants de l'État, des

collectivités territoriales, Conseils Régional ou Généraux et les collectivités locales.

Ce principe d'élection par l'ensemble de la Profession agricole, son mode de financement donnent à la Chambre d'agriculture les moyens d'appréhender avec objectivité les problématiques agricoles, et de discuter avec leurs interlocuteurs des solutions alternatives ou mieux adaptées aux dispositifs susceptibles d'être appliqués sur nos exploitations. "

Zoom

En vertu de l'article 511-8 du code rural sont ressortissants et électeurs à la Chambre d'agriculture :

1. les chefs d'exploitation, leurs conjoints et aides familiaux majeurs,
2. les propriétaires et usufruitiers,
3. les salariés :
 - a) de la production agricole,
 - b) des groupements professionnels agricoles,
4. les anciens exploitants et assimilés,
5. les groupements professionnels agricoles, répartis entre les cinq collèges suivants :
 - a) Les CUMA,
 - b) Les sociétés coopératives agricoles ainsi que les SICA reconnues comme groupements de producteurs
... à raison de trois représentants ;
 - d) Les caisses d'assurances mutuelles agricoles et les caisses de mutualité sociale agricole,
 - e) Les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs,
6. le centre régional de la propriété forestière.

Pas de Calais :

La Chambre d'agriculture, un interlocuteur privilégié

La loi prévoit que certaines décisions administratives peuvent être annulées en cas de défaut de consultation de la Chambre d'agriculture. C'est dans ce cadre de mission de service public que la Chambre d'agriculture intervient dans les SCOT, PLU, et autres schémas et émet des avis. Dans ce contexte, les axes du travail préparatoire donnés aux services sont l'économie de consommation de la terre agricole, la réduction des contraintes à l'exercice de la profession, le maintien d'une agriculture économiquement viable. *"Force est de constater que les sujets traités sont de plus en plus complexes, qu'aux décideurs politiques se substituent souvent des administratifs tentés de confondre application de la réglementation et convictions personnelles. Cette situation implique que les représentants professionnels maîtrisent non seulement leurs dossiers mais également la globalité de la question, eu égard à la transversalité des incidences"* précise Jean-Bernard Bayard. Dans la mesure du possible, les agriculteurs concernés sont consultés préalablement pour mettre en adéquation la position de la Chambre d'agriculture et l'intérêt général.



La Chambre d'agriculture, un partenaire technique

"La collaboration des représentants professionnels et des services de la Chambre d'agriculture n'a pas, fort heureusement, pour seule finalité de préserver l'existant" poursuit le Président. La pertinence de l'action de la Chambre d'agriculture se trouve aussi dans l'anticipation, la capacité à prévoir les évolutions technologiques ou techniques, de proposer tant aux producteurs qu'à leur environnement social, économique, politique des orientations en conformité avec les

mutations de la société : l'accompagnement des productions biologiques, le suivi des circuits courts ou des initiatives. Les services apportés par les conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture abondent les références collectées dans chacun des domaines d'interventions. Ces dernières adaptées à l'agriculture régionale sont diffusées en prenant en compte les travaux de la recherche ou les communications des instituts techniques, pour une meilleure adaptation aux nouvelles contingences techniques ou économiques.

L'approche de l'espace rural, de la ressource en eau qu'il recouvre, de la préservation de l'environnement longtemps réservée à la seule activité agricole est aujourd'hui revendiquée par la société, parfois avec une connotation idéologique préjudiciable au dialogue. Ces différentes tendances, résultant notamment du Grenelle de l'environnement, fixent des objectifs sur la qualité de l'air, de l'eau, sur la renaturalisation, l'utilisation de produits phytosanitaires. Des textes édictent les objectifs à atteindre et leur mise en application se concrétise par des arrêtés préfectoraux.

"En l'occurrence, le rôle de la Chambre d'agriculture est de veiller à ce que ces contraintes soient compatibles avec l'économie agricole régionale, qu'elles trouvent une application progressive ou encore que des méthodes alternatives mieux adaptées puissent se substituer aux règles produites par l'Administration. En tout état de cause, la Chambre d'agriculture érige en principe fondamental et privilège une gestion volontaire par les agriculteurs plutôt qu'une agriculture administrée soumise aux contraintes d'arrêtés préfectoraux."

Zoom

Qui est qui ? Qui fait quoi ?

La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt), les DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Ce sont des administrations, des services décentralisés du Ministère de l'Agriculture. Elles veillent à l'application des dispositions législatives ou réglementaires. Elles contribuent au financement de l'agriculture.

La Chambre d'agriculture

Son rôle
Institution Professionnelle, la Chambre d'agriculture est un établissement public, ce sont des Professionnels élus qui la dirigent. Ses ressortissants sont désignés par la loi. La relation qui en découle est comparable à celle d'une collectivité avec ses administrés.

Sa mission
Son pouvoir de représentation et le fonctionnement de ses services sont régis par les textes législatifs ou réglementaires. Elle crée des services en adéquation avec les aspects techniques, économiques, juridiques, ... du contexte local, accessibles à l'ensemble de ses ressortissants. Son financement est assuré pour l'essentiel par une taxe prélevée sur les propriétés non bâties et par des subventions et des prestations. Ses missions pour l'agriculture sont comparables à celles des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers respectivement pour le commerce, l'industrie et l'artisanat.

Les organisations syndicales
Crés par la loi de 1884, « les syndicats professionnels(...) ont pour but de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de leurs adhérents.» Ils représentent et assurent la défense des intérêts de leurs adhérents. Ils leur proposent des services et perçoivent des cotisations.

Les associations
« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Elles agissent dans l'intérêt de leurs adhérents. Elles perçoivent des cotisations.

UNE AGRICULTURE AU SERVICE DE L'EMPLOI

De la production à la transformation, des filières en amont à celles en aval, les métiers agricoles et para-agricoles représentent 85 000 emplois en Nord-Pas de Calais. A égalité avec la construction, le secteur est le premier employeur de la région.

Contraintes de s'adapter à la concurrence de la mondialisation, les exploitations voient régulièrement leur taille augmenter, nécessitant l'emploi de salariés ; l'évolution des techniques et des technologies implique également de recourir à une main-d'œuvre qualifiée ; par ailleurs, la diversité des productions régionales requiert de disposer d'employés saisonniers. Toutes ces raisons font de l'emploi une préoccupation majeure de la Chambre d'agriculture. Ajoutons que la présence de salariés est un facteur de développement pour l'exploitation et qu'elle permet à l'exploitant d'être plus disponible pour se former, manager le devenir de son entreprise et profiter de la vie.

Encourager l'emploi sur les entreprises agricoles

L'emploi agricole couvre l'ensemble du territoire du Nord-Pas de Calais et des productions. 27 300 hommes et femmes sont actifs dans les exploitations (chiffres du recensement agricole de 2010) et 11% du travail est assuré par une main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière. Cependant, toutes les exploitations agricoles ne peuvent pas économiquement recourir à un emploi salarié permanent : beaucoup le considèrent encore comme une charge que la mécanisation peut compenser et non comme un facteur de développement pour l'entreprise. " Ce potentiel de travail sur les exploitations agricoles existe, explique Marc Ruscart*. Aussi, faut-il agir pour le révéler, sensibiliser les employeurs potentiels et les inciter à recruter en fonction des besoins de leur entreprise ". La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs afin de susciter l'embauche d'un salarié et de donner toutes les chances de réussite.

Elle intervient également dans une réflexion sur l'organisation du travail dans l'entreprise. " Il s'agit de remettre en cause les pratiques, la forme de développement adoptée et de proposer de nouvelles approches technico-économiques dans lesquelles l'emploi devient un facteur de développement", explique Marc Ruscart.

“ Pour susciter des vocations, un travail d'information est indispensable ”

Attirer vers l'agriculture les jeunes ...

"Tant en élevage que pour les productions végétales, les différentes manipulations se sont mécanisées et les nouvelles technologies gèrent les pratiques des exploitants agricoles. Les métiers sont accessibles à des jeunes non issus du milieu agricole, encore faut-il qu'ils en aient l'information", remarque Marc Ruscart. Les jeunes générations ont perdu leurs références rurales et agricoles.

Certes, les jeunes ruraux côtoient les agriculteurs et peuvent imaginer la diversité de ces activités. En revanche, les jeunes urbains n'en ont aucune idée. Pour susciter des vocations, un travail d'information est indispensable. Il revient à la Chambre d'agriculture d'éveiller l'envie de travailler en agriculture, de se former aux métiers et de créer leur entreprise. Elle intervient dans ce but dans les écoles. " L'idée est d'attirer les jeunes vers nos productions, leur présenter nos métiers et les formations dispensées dans les établissements de la région", ajoute Marc Ruscart. Ces établissements sont de véritables tremplins dans la vie professionnelle. Les taux d'insertion y sont supérieurs à la moyenne régionale : 13% de chômage contre 23% au niveau régional.

...et les demandeurs d'emploi

Formations, expériences, compétences techniques, connaissances culturelles : la difficulté pour les employeurs est de trouver les profils adaptés parmi les candidats. D'où l'intérêt de recenser les compétences recherchées et les mettre en adéquation avec les centres de formation et les formations proposées. La bourse de l'emploi de l'ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture), qui a remplacé celle créée par la Chambre d'agriculture, met en relation employeurs et demandeurs d'emploi.

Le dispositif ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles) amène quant à lui des demandeurs d'emploi qui ne sont pas du milieu agricole vers nos métiers. Ce dispositif, malheureusement limité par les conditions d'accès, est mis en oeuvre depuis 2010 par la profession agricole, les centres de formations, les pôles emploi, le FAFSEA.

Repères

L'EMPLOI EN CHIFFRES

- **16 870** chefs d'exploitants et coexploitants
- **310** nouveaux agriculteurs de moins de 40 ans s'installent chaque année en région
- **37 000** emplois permanents et saisonniers à la production
- **36 000** emplois permanents et saisonniers à la transformation
- **12 000** emplois pour les services



L'Agriculture
des Hommes et des métiers

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

Point Info
Installation

Tout au long du parcours d'installation en agriculture, le Point Info Installation est l'interlocuteur privilégié du porteur de projet. Aujourd'hui, de nouveaux outils sont à disposition. Dans la pochette « L'agriculture : des Hommes et des métiers », trois documents informent le candidat à l'installation sur le Plan de Professionnalisation Personnalisé, les aides régionales et les aides nationales. Disponible au 03 21 60 57 68

*Marc RUSCART, co-président de la Commission promotion des hommes et des métiers
Contact: 03 28 54 00 35

LE GRAND "DEPHY" DE 55 EXPLOITATIONS RÉGIONALES

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et limiter l'impact de ceux dont l'utilisation est nécessaire pour protéger les végétaux des maladies, parasites et mauvaises herbes : l'enjeu est double pour les fermes DEPHY. En région, 55 agriculteurs ont d'ores et déjà rejoint les réseaux.

Aujourd'hui, le but est d'accompagner un groupe d'agriculteurs dans la réduction des produits phytosanitaires sur l'exploitation afin d'essayer d'atteindre si possible les objectifs du Grenelle de l'environnement", explique Denis Bollengier* pour présenter le premier réseau de fermes DEPHY (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires) en Nord-Pas de Calais, tout en permettant de maintenir le potentiel de production et le résultat économique.

Mutualiser les bonnes pratiques

En France, 2 000 agriculteurs se sont engagés pour soutenir les expérimentations et mutualiser les bonnes pratiques. Chaque région dispose de son propre réseau de fermes pilotes. "L'objectif pour chaque ferme est d'atteindre 70 % de son Indice de Fréquence de Traitement (IFT)", ajoute Denis Bollengier. Les ingénieurs réseaux tentent d'identifier des techniques transposables aux agriculteurs impliqués et de répondre ainsi aux préoccupations de santé publique, de protection de l'eau et de réduction des risques, tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs.

Partager et échanger

En 2010, un premier réseau de fermes pilotes se constitue dans le Nord-Pas de Calais. De Salperwick à Loos en Gohelle, 13 exploitations, produisant essentiellement en grandes cultures, pommes de terre et légumes, s'associent pour mutualiser leurs connaissances. "Au-delà de l'appui technique, l'intérêt de la démarche de groupe est d'échanger sur les techniques réalisées par chacun : c'est comme ça qu'on fait évoluer les choses", remarque Denis Bollengier. Au point de départ, une première phase de diagnostic est réalisée sur un système de cultures, c'est-à-dire un ensemble de parcelles ayant la même succession culturale et conduites de manière homogène.

Accompagner des projets personnalisés

Un an après le démarrage de l'action, ce premier réseau est mis en place et accompagne un projet adapté à chaque



“ **L'intérêt de la démarche de groupe est d'échanger sur les techniques réalisées par chacun** ,”

ferme. Dans les années à venir, on pourra observer si les systèmes sont ou ne sont pas économes en intrants et analyser les facteurs qui ont permis ou non ces évolutions. Selon les situations, il faudra pour certains identifier les freins et essayer de les lever. Tout au long du projet, des données sont collectées sur les exploitations afin de produire des références. Ces données abonderont la base de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), chargé ensuite de constituer un référentiel des performances des systèmes de cultures économes.

En 2011, d'autres réseaux de fermes DEPHY sont nés en région. Trois d'entre eux sont à l'initiative de la Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Fédération des Coopératives : un réseau polyculture élevages dans le Haut Pays et le

Montreuillois ; un réseau grandes cultures, légumes d'industries dans le champ captant de Guines et le bassin versant de l'Yser ; un réseau légumes pour le marché du frais (marais de Saint Omer, plaine de la Lys, Pévèle). La Fédération des Négoces a également mis en place un réseau grandes cultures, pommes de terre.

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires n'est acceptable qu'à la seule condition de ne pas altérer la qualité sanitaire des productions demandée par les industriels, qualité qui permet de diversifier les cultures et de préserver l'économie des exploitations. Condition qui donne du sens à la démarche.

Repères

LE RÉSEAU DEPHY

- **5 réseaux de fermes** DEPHY en Nord-Pas de Calais
- **55 exploitations** engagées en région
- **2000 agriculteurs** engagés en France

*Denis BOLLINGIER, co-président de la Commission Productions Végétales
Contact : 03 28 54 00 25

LA COMMUNICATION : UN VASTE CHAMPS D' ACTIONS

Chaque année, pendant une dizaine de jours l'agriculture fait la une de tous les médias, c'est le Salon de l'Agriculture, le rendez-vous incontournable pour citadins et ruraux avec les agriculteurs, producteurs et éleveurs de toute la France et aussi avec les produits régionaux, la gastronomie et ses saveurs authentiques.

En région Nord-Pas de Calais, cette communication à l'égard des consommateurs et du grand public est largement relayée tout au long de l'année, grâce aux différentes opérations conduites par les services de la Chambre d'agriculture. Renforcer les liens entre l'agriculture et la société, faire connaître les productions et leurs filières correspondent bien à l'un des objectifs que s'est fixée la Chambre d'agriculture de région. Toutefois, cette démarche ne fait que compléter la stratégie de communication de l'institution qui consiste à échanger avec les agriculteurs : les informer, les accompagner sur leurs exploitations.

La communication technique auprès des agriculteurs

L'objectif de la Chambre d'agriculture consiste à informer les agriculteurs en temps réel : elle les conseille et les accompagne quotidiennement dans l'exercice de leur profession, par le suivi de projets individuels ou collectifs. Pour cela, elle sensibilise l'ensemble des agriculteurs, sur l'évolution des techniques de production, sur les contraintes réglementaires. Elle diffuse des messages techniques spécialisés, des informations technico-économiques, véritables repères pour l'agriculteur, chef d'entreprise. Au fil des mois, en fonction des saisons et selon les actualités politiques, économiques et réglementaires, la Chambre d'agriculture par l'intermédiaire de ses services organise des réunions d'informations, des journées techniques ou des rencontres sur les exploitations comme des portes ouvertes pour les agriculteurs de la région, afin d'approfondir des sujets techniques, des thèmes innovants. Par ailleurs, elle envoie aux agriculteurs des bulletins techniques, des fax ; elle leur adresse des plaquettes de résultats d'expérimentation, données technico-économiques pour guider le choix de systèmes technico-économiques, pour faciliter l'adaptation du chef d'exploitation dans son métier : celui-ci peut agir et décider à partir des informations fournies et des références connues, en toute autonomie. Le site internet facilite l'accès à l'information à tout moment : les nombreuses rubriques avec des données précises, actualisées sont essentielles pour le bon fonctionnement des exploitations agricoles (règlementations, météo, conseils de saison,...).



Les objectifs sont multiples et les opérations de communication concernent à la fois les citadins et les ruraux, les jeunes et les adultes avec une cible privilégiée : les enfants. Ces activités de valorisation de l'agriculture et des produits régionaux relèvent principalement du "pôle de promotion, valorisation et diversification des produits" ; Journées portes ouvertes du réseau Bienvenue à la Ferme, les jeudis, l'accueil d'enfants à la Ferme, la semaine "Invitez les saveurs du Nord-Pas de Calais à votre table", le concours avec les écoles "en Nord-Pas de Calais les produits de saison, c'est drôlement bon !",... les initiatives ne manquent pas pour sensibiliser les différents publics sur la diversité des productions, le savoir-faire des agriculteurs et sur l'agriculture citoyenne. Les GEDA* sont aussi acteurs de cette communication pour les citadins : en témoignent les opérations comme "Randoferme" ou "Dimanche à la Ferme". Cette communication de proximité connaît généralement un grand succès et un évènement comme "Terres en Fête" en est la preuve manifeste ! Cette vitrine de



l'agriculture régionale qui ouvre ses portes tous les deux ans pendant trois jours n'a pas fini de séduire les visiteurs, fidèles au rendez-vous. Ces actions de proximité sont autant d'occasions d'échanges, de dialogue et aussi de diffusion de divers supports pour rappeler les messages et entretenir cette communication avec l'ensemble de la société pour favoriser un rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs. *GEDA : Groupe d'Etudes et de Développement Agricole

 www.agriculture-npdc.fr

Une communication grand public

Véhiculer une image positive de l'agriculture, valoriser le métier d'agriculteur, ou encore séduire le consommateur, décrire les techniques de production, expliquer l'origine des produits, des aliments... les



 **Jean-Bernard BAYARD**
Président de la Chambre d'agriculture de région
Contact : 03 28 54 00 40

140 boulevard de la Liberté
BP 1177 - 59013 Lille cedex
Tél. 03 28 54 00 59 - Fax 03 20 88 67 09

56 avenue Roger Salengro
BP 80039 - 62051 Saint Laurent Blangy cedex
Tél. 03 28 54 00 62 - Fax 03 21 60 57 85

